

PROTCOLE SANITAIRE DE RENTREE DES CLUBS



Entrée en vigueur : à partir du 5 septembre

Ce protocole permet une reprise de la pratique du karaté et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFKDA. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement.

JE SUIS PRATIQUANT AVANT DE ME RENDRE AU DOJO :

- ◆ J'ai un bon état de santé général.
- ◆ J'arrive propre, douché, cheveux lavés, les mains propres et avec un karatégi propre.
- ◆ Je veille à apporter mes propres effets personnels, et y ajouter des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique et un ou plusieurs masques.

A MON ENTREE DANS LE DOJO :

- ◆ Je porte un masque (à l'exception des mineurs de moins de 11 ans).
- ◆ Si les vestiaires sont ouverts, je me lave les mains et je me change si besoin.
- ◆ Je pose mon sac au bord du tapis.

PENDANT LA SEANCE :

- ◆ A chaque entrée sur le tatami, j'enlève mon masque, je le range avec mes autres effets personnels dans mon sac, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro- alcoolique.
- ◆ La séance se déroule de manière classique, sans masque.
- ◆ A chaque sortie du tatami, je remets mon masque, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.

APRES LA SEANCE :

- ◆ Si les vestiaires sont ouverts, je me douche, je me change et je remets mon masque.
- ◆ Je sors en respectant les consignes de sortie afin de limiter les croisements.



JE SUIS DIRIGEANT AVANT LA SEANCE :

- Je nomme un référent Covid-19 au sein de mon club qui sera chargé :
 - du respect du protocole.
 - de la tenue du registre détaillé des présences.

PENDANT LA SEANCE :

- Je porte une attention particulière au respect des gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel (habits, karaté-gi, gourdes...)
- Je veille à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement en organisant le circuit d'entrée et de sortie des différents groupes de pratiquants se succédant.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique.

LES GESTES SANITAIRES À FAIRE RESPECTER DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique).

Ce protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Toutes les informations à jour sont consultables en ligne sur le site ffkarate.fr